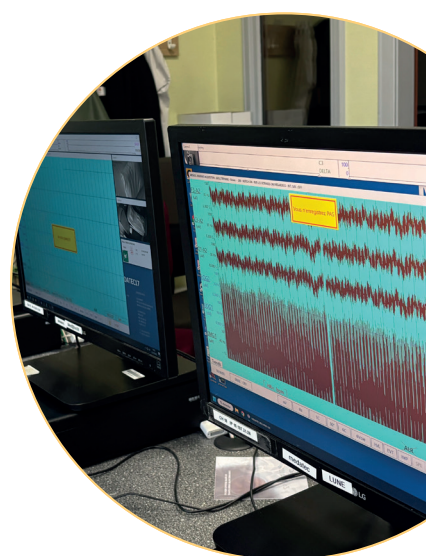


Livret d'accueil **Unité d'explorations fonctionnelles du rythme VEILLE-SOMMEIL**

Diagnostic



Bilans



Enregistrements

Suivi

Parcours

*Infos
Pratiques*

Accompagnement



Centre hospitalier de Rouffach

27 rue du 4^e RSM - BP 29 - 68 250 ROUFFACH
03 89 78 70 70 - www.ch-rouffach.fr



Un livret d'accueil pour mieux m'accompagner

Ce livret parle de mon accompagnement lors de mon séjour à l'unité d'explorations fonctionnelles du rythme veille sommeil. Il m'aide à comprendre ce qui va se passer.

Les professionnels de la structure sont là pour m'écouter et me guider.

Ils respectent mes droits et qui je suis.

Besoin de soutien ?

L'unité propose plusieurs services pour permettre un accueil personnalisé.

Si je parle une autre langue, je peux faire appel à quelqu'un pour m'expliquer.

Si j'ai un handicap ou si je me déplace difficilement, je peux bénéficier d'un appui.

Si je traverse une période difficile, je peux solliciter les professionnels du service.



Je ne parle pas le français !

L'hôpital fait appel à des interprètes professionnels mais aussi à des membres du personnel parlant une langue étrangère. Ils peuvent intervenir pour m'aider à communiquer avec l'équipe pluriprofessionnelle me prenant en charge. Le cadre de santé de l'unité ou l'assistante sociale m'apporteront les informations nécessaires pour la mise en place de cette procédure.

Des applications de traduction peuvent aussi me venir en aide pour traduire des mots, des phrases ou des expressions.



I don't speak French

The hospital uses professional interpreters but also internal resources from a list of staff who can speak a foreign language. They can intervene to help you communicate with the multi-professional team taking care of you. The health officer in your unit or the social worker will provide you with the information you need to set up this procedure.



Ich spreche kein Französisch

Das Krankenhaus nutzt professionelle Dolmetscher, aber auch interne Ressourcen aus einer Liste von Mitarbeitern, die eine Fremdsprache sprechen. Sie können mitspielen, um Ihnen bei der Kommunikation mit dem multiprofessionellen Team, das sich um Sie kümmert, zu helfen. Der Gesundheitsbeauftragte Ihrer Einheit oder der Sozialarbeiter wird Ihnen die Informationen geben, die Sie für die Einrichtung dieses Verfahrens benötigen.



ben fransızca konuşmuyorum

Hastane, profesyonel tercümanların yanı sıra yabancı dil konuşan personel listesinden alınan dahili kaynakları da kullanır. Sizinle ilgilenen ekiple iletişim kurmanıza yardımcı olmak için müdahale edebilirler. Biriminizdeki sağlık görevlisi veya sosyal hizmet görevlisi, bu prosedürü oluşturmak için ihtiyacınız olan bilgileri size sağlayacaktır.

SOMMAIRE

Dans ce livret, je vais trouver tout ce qui m'est utile pour comprendre le déroulement de mon séjour, temps nécessaire aux examens prescrits par mon médecin.

Chaque grande partie du livret a une couleur différente pour m'aider à me repérer plus facilement.



Je suis hospitalisé.e à l'unité d'explorations fonctionnelles du rythme veille-sommeil 4

📌 Se rendre à l'hôpital	4
Mon admission - Ce que je dois préparer	5
Les frais concernant mon séjour	6
Mon séjour	7
À mon arrivée dans le service	7
Le déroulement de la prise en charge	
Des professionnels à mon écoute	9
L'organisation du quotidien (repas, chambre, médicaments...)	10
Le séjour des patients mineurs	11



L'exigence de la qualité et de la sécurité 12

📌 Le respect de mon identité et de ma vie privée	12
Mon avis compte	14
Déclarer un événement grave	16
La certification de l'établissement	17
Les dispositifs de prévention	17



Mes engagements et mes droits 19

📌 Le bien vivre ensemble, mes engagements	19
Mes droits	20
• L'accès à mon dossier médical	
• Baliser mon parcours de soins	



Me distraire ou m'informer pendant mon séjour 21

📌 La cafétéria	21
La médiathèque	21
L'espace prévention santé public	22



Annexes 23

📌 Questionnaire de satisfaction - Formulaire «Personne de confiance» - Formulaire «Directives anticipées Fin de vie» - La qualité on l'affiche ! - Charte de la personne hospitalisée - Charte de l'enfant hospitalisé - Charte de la laïcité	
---	--

Je suis hospitalisé.e à l'unité d'explorations fonctionnelles du rythme veille-sommeil



SE RENDRE À L'HÔPITAL

• Accès routier

Par la RD 83
--> sortie Rouffach SUD

• Train

Arrêt Rouffach
puis 20 min de marche

• Bus

Ligne 440 : Colmar - Guebwiller
Arrêt devant le centre hospitalier

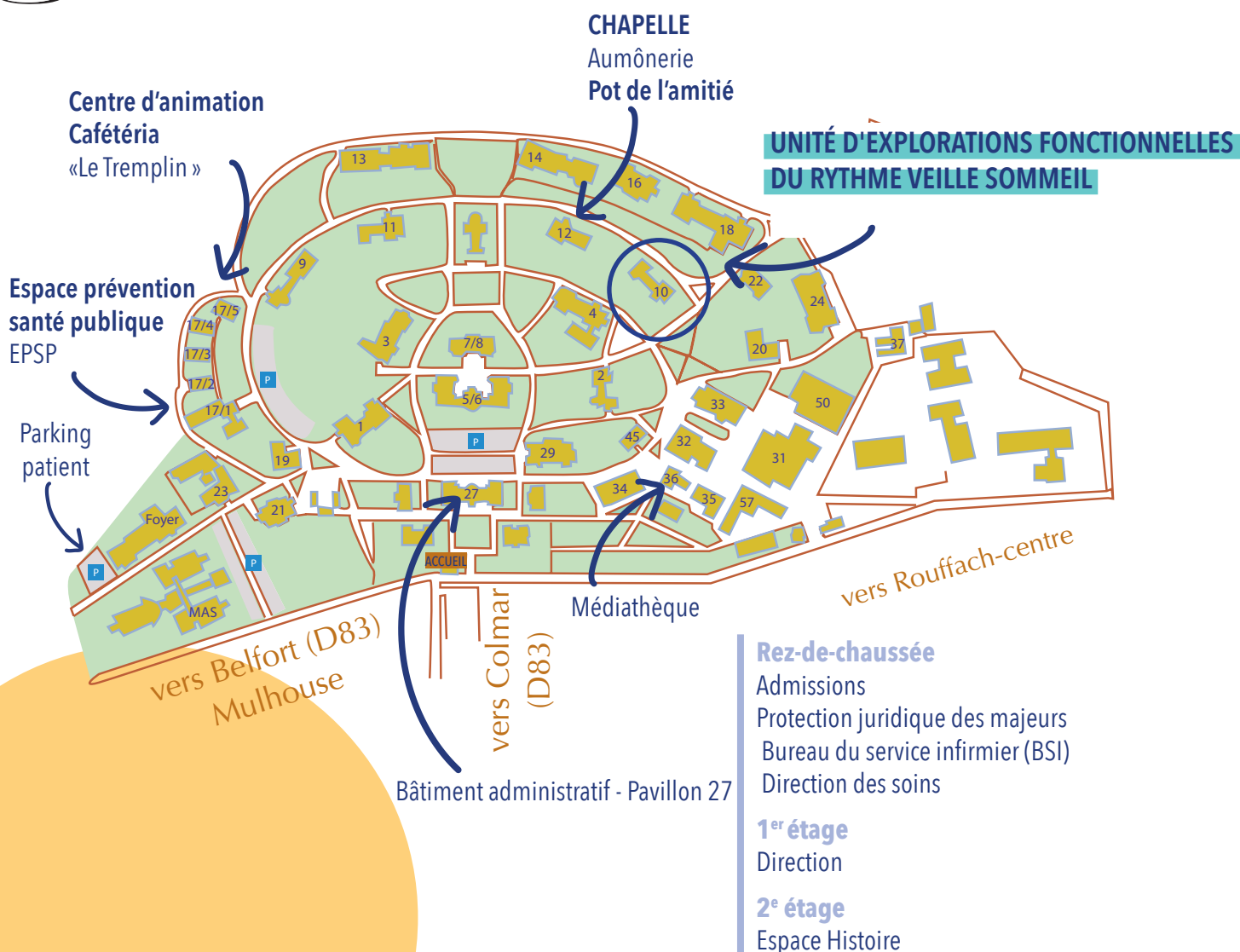
Les horaires de train et de bus sont disponibles à l'accueil situé à l'entrée de l'hôpital. Les horaires de bus sont également affichés à l'arrêt.

Retrouvez
tous les services
du centre hospitalier
de Rouffach sur internet :

www.ch-rouffach.fr



SE REPÉRER DANS L'HÔPITAL



Je suis hospitalisé.e à l'unité d'explorations fonctionnelles du rythme veille-sommeil

Mon admission

À la suite d'une première consultation, ou à la demande de mon médecin adresseur, mon admission au sein de l'unité a été programmée afin que des enregistrements polygraphiques de sommeil soient réalisés.

Le jour de l'hospitalisation, **je me présente à 14h au bureau des admissions** (bâtiment administratif à l'entrée de l'hôpital) muni.e des documents ci-dessous, **avant de me rendre au pavillon 10** du centre hospitalier de Rouffach.

Les documents indispensables

- Ma carte vitale ou mon attestation d'ouverture de droits à la Sécurité sociale ;
- Une pièce d'identité : carte d'identité, passeport, carte de séjour ;
- Ma carte de mutuelle pour l'année en cours ou mon attestation de Complémentaire santé solidaire ;
- Si je fais l'objet d'une mesure de protection : le jugement de tutelle ou curatelle.
- Pour les mineurs, l'attestation pour l'hospitalisation de mineur

>> Ces documents sont indispensables pour permettre la prise en charge de mes frais d'hospitalisation par l'organisme d'assurance maladie et la mutuelle complémentaire.

Afin de faciliter ma prise en soin, je prépare aussi :

- Mon ordonnance en cours et les médicaments que je prends habituellement (cf. p.10) ;
- Mes affaires de toilette, auxquelles je peux ajouter un sèche-cheveux et une tenue confortable pour dormir (pyjama, chemise de nuit, éventuellement une robe de chambre, pas de legging par contre). Je peux si besoin apporter mon oreiller.
- De quoi m'occuper (livre, jeux...)
- Mon agenda du sommeil si j'en tiens un
- Tous les documents que je juge nécessaire de porter à la connaissance de l'équipe soignante.



Retrouvez tous les services du centre hospitalier de Rouffach sur internet :

www.ch-rouffach.fr



Si je ne souhaite pas que ma présence à l'hôpital soit divulguée, je le précise au personnel soignant de l'unité



Besoin d'informations complémentaires, je m'adresse à

L'unité : 03 89 78 70 92

Au secrétariat : 03 89 78 71 43



Les frais concernant mon séjour,

comprennent :

- Les frais d'hospitalisation



Tarif journalier X Nombre de jours d'hospitalisation

- Le forfait journalier dû pour chaque jour d'hospitalisation, y compris le jour de sortie.

Je suis assuré.e social.e



>> Selon votre régime de protection sociale, seul le forfait journalier et, selon le cas le ticket modérateur*, seront à votre charge.

LE FORFAIT JOURNALIER

J'en suis exonéré.e :

- si je bénéficie du régime local de sécurité sociale
- si mon régime obligatoire le prend en charge
- si ma mutuelle le prend en charge
- si je relève de l'aide médicale sous certaines conditions

LE TICKET MODÉRATEUR, selon le cas,

J'en suis exonéré.e :

- si je suis affilié.e à une mutuelle qui le prend en charge
- si je bénéficie de l'aide médicale

* le ticket modérateur est la contribution qui reste à votre charge après le remboursement de l'assurance maladie

Je ne relève d'aucun régime de protection sociale

>> les frais sont intégralement à ma charge et il me sera demandé de verser une provision.



Les tarifs des frais de séjour sont consultables auprès du bureau des admissions qui pourra vous fournir des informations sur les sommes dont vous serez redevable.

CONTACTS :

frais.sejour@ch-rouffach.fr

03 89 78 70 26

03 89 78 70 68



Mon séjour à l'unité d'explorations fonctionnelles du rythme veille



>> À mon arrivée dans le service

Je suis accueilli.e par l'équipe soignante. Ce service accueille exclusivement **des personnes présentant des troubles du sommeil** (apnées du sommeil, insomnies, mouvements périodiques, somnolence, narcolepsie/cataplexie, somnambulisme, épilepsie, décalage de phase, hypersomnie).

À mon arrivée, un **temps d'échange** est prévu pour me présenter le fonctionnement du service, les étapes de mon séjour ainsi que les consignes à respecter. Je pourrai également poser toutes les questions nécessaires.

Plusieurs questionnaires destinés à recueillir les informations complémentaires à ma prise en soin sont complétés avec le personnel chargé de mon accueil.



>> Le déroulement de la prise en charge

Lors de mon séjour, un ou plusieurs enregistrements polysomnographiques du sommeil vont être réalisés. Pour réaliser cet examen, je vais devoir dormir à l'hôpital.

L'enregistrement du sommeil et des apnées se fait à l'aide de différents capteurs (électrodes, ceintures, micros...).

Toutes ces mesures sont non invasives. Seul l'appareillage est un peu encombrant.

Les résultats

Pendant mon sommeil, de nombreux signaux sont enregistrés sous forme d'ondes.

Une nuit imprimée remplirait environ 1 200 feuilles A4. Heureusement, ces résultats sont traités informatiquement, mais ils doivent être examinés et analysés en détail par des spécialistes du sommeil et les médecins. Cela prend du temps.



Mon transport jusqu'à l'unité

Dans le cadre de mon hospitalisation dans l'unité, mes déplacements se font le plus souvent par mes propres moyens.

Toutefois, selon ma situation médicale, un transport peut être prescrit par le médecin et faire l'objet d'une prise en charge par l'Assurance Maladie, en totalité ou en partie.

Une participation financière peut rester à ma charge, selon ma situation administrative et mes droits (ticket modérateur, mutuelle).

Qu'est-ce qu'un enregistrement polysomnographique du sommeil ?

Un enregistrement polysomnographique du sommeil est un examen qui permet l'exploration des différents stades du sommeil ainsi que le dépistage de certaines pathologies (apnées, insomnies...).

Le but est de contrôler pendant mon sommeil :

- Combien de temps je dors et à quel moment.
- Ses différentes étapes.
- Ma respiration.
- Mes mouvements.
- Mon rythme cardiaque.



Je suis hospitalisé.e à l'unité d'explorations fonctionnelles du rythme veille-sommeil

La pose des capteurs

La pose des capteurs est réalisée dans une salle de soins par un infirmier spécialiste du sommeil, peu de temps après mon admission, avant mon installation pour la nuit.

Cette étape dure environ **30 min**. Une série d'électrodes et de capteurs est posée sur différentes parties du corps.

Sur le cuir chevelu, électroencéphalogramme ou EEG

Des électrodes sont "collées"* pour mesurer l'activité de mon cerveau pendant le sommeil afin de déterminer si je dors, à quelle profondeur je dors et si je rêve.

Autour des yeux, EOG ou électro-oculogramme et sur le menton, EMG ou électromyogramme

Des électrodes légères détectent les mouvements de mes yeux et le tonus musculaire, ce qui permet, entre autre, de mesurer la profondeur du sommeil, le sommeil de rêve et le grincement des dents.

Sur le thorax, ECG ou électrocardiogramme

Il mesure la régularité et la vitesse de votre rythme cardiaque.

Sous le nez, le flux d'air

Une fine canule nasale capte le flux d'air que j'inspire et que j'expire.

Autour de la poitrine et de l'abdomen

Deux bandes élastiques mesure les mouvements respiratoires.

Au bout du doigt

Un capteur spécial enregistre également le pouls en continu et détermine le taux d'oxygène dans mon sang.

Sur les jambes

Un capteur enregistre leurs mouvements.

Tous les fils sont rassemblés dans un boîtier central. Un technicien veille au bon déroulement de l'enregistrement toute la nuit.

*Les électrodes sont "collées" avec une pâte conductrice de consistance argileuse, qui sèche et durcit mais part à l'eau chaude.



i

Vais-je pouvoir dormir avec tout cet appareillage ?

Malgré l'aspect inhabituel de l'installation, la grande majorité des patients dort normalement. Les électrodes sont fixées de manière à ce que, pendant le sommeil, je ne sois pas gêné.e pour me tourner et bouger.

Comme l'application est faite quelques heures à l'avance, vous êtes déjà habitué aux électrodes lorsque vous vous endormez.

Enregistrement Vidéo



Mon sommeil est filmé avec une caméra vidéo synchronisée à l'enregistrement afin d'analyser mon comportement durant mon sommeil.

Ces enregistrements peuvent aider à établir le diagnostic final. Ces images font partie intégrante de mon dossier médical et sont strictement confidentielles.

Pour des raisons de protection de la vie privée, ces images ne peuvent être visionnées que par le personnel de l'unité et seront conservées dans mon dossier uniquement si elles ont un intérêt diagnostique.



Des professionnels à mon écoute



>> L' équipe pluriprofessionnelle

Pendant mon séjour, qui peut durer de un à trois jours, selon la prescription médicale, je suis accompagné.e par une équipe pluriprofessionnelle.

Elle se compose de :

- Médecins (neurologue, somaticiens spécialistes du sommeil)
- Cadre de santé
- Infirmiers spécialistes du sommeil
- Aides-soignants
- Agents de bionettoyage.

Du personnel administratif, logistique et technique contribue également à la qualité et à la sécurité de mon séjour ainsi qu'au bon fonctionnement de l'hôpital.



Chaque professionnel porte un badge qui permet de l'identifier et de rappeler sa fonction. Cela permet de faciliter la communication avec l'équipe.

L'organisation du quotidien



>> Les repas

Le petit déjeuner est servi à partir de 7h30 jusqu'à 9h. Le déjeuner est proposé à partir de 12h15, et le repas du soir à 18h30.

Les repas sont servis sur plateau et pris dans la salle commune située au 1^{er} étage du pavillon.



>> Ma chambre

Ma chambre est individuelle, équipée d'une douche et de toilettes.

Ensemble, préservons le calme de l'unité

Cette unité est un environnement de soin où le calme est nécessaire à la qualité des examens.

La vie en collectivité implique le respect de quelques règles simples :

- je mets mon téléphone en silencieux et prends mes appels dans ma chambre,
- je parle à voix basse,
- je limite mes déplacements en soirée.



Les visites

Les visites sont possibles tous les jours de la semaine de 14h à 18h.

Pour des situations particulières, des visites en dehors des horaires autorisés pourront être accordées par le médecin.

Concernant les visites des mineurs de moins de 15 ans, elles seront organisées en concertation avec l'équipe soignante et en dehors du service.



>> Mes outils numériques (téléphone, tablette, ordinateur...)

En utilisant mes propres connexions, l'utilisation de mes outils numériques est possible en journée et en soirée jusqu'à l'extinction des lumières.

Je les mets en mode avion ou je les éteins pour la nuit ou les tests en journée.



>> Un espace commun au 1^{er} étage du pavillon

Un espace commun est à ma disposition.

Il comprend une salle de télévision, de quoi prendre une boisson chaude. J'y trouve également des jeux de société.

Je peux y recevoir mes visites.



>> Mon argent et mes objets de valeurs

Il est recommandé de ne pas apporter de sommes d'argent importantes, ni d'objets de valeur à l'hôpital.

L'établissement ne peut être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels. Je reste responsable de l'argent et des objets que j'apporte durant ma prise en soin.



>> Mes médicaments

Lors de mon admission, il m'est demandé une **copie de mon ordonnance la plus récente et la plus complète.**

Pour une bonne prise en charge, le médecin du service doit connaître mon traitement habituel : **nom du médicament, posologie, heure de prise...**

Si je prends des médicaments homéopathiques ou à base de plantes, je le signale également.

Pour chaque journée passée au service, je dois apporter mes **médicaments habituels.**

Mes médicaments personnels

Je veille à apporter mes médicaments personnels dans leur emballage d'origine car tout médicament non identifiable (désoperculé ou sorti de son flacon) ne pourra pas m'être administré.



Le séjour des patients mineurs, ce qu'il faut savoir

L'unité d'explorations fonctionnelles du rythme veille - sommeil accueille également les enfants et les adolescents présentant des troubles du sommeil.

Les examens qui vont avoir lieu au sein de l'unité ont été prescrits à mon enfant suite à une première consultation.



>> La présence des parents

La présence d'un parent est obligatoire durant toute la durée du séjour, avec la possibilité de passer la nuit dans la chambre de l'enfant, notamment pour les mineurs de moins de 16 ans.

Pour un séjour agréable, il est conseillé d'apporter des objets familiers pour que l'enfant ou l'adolescent se sente à l'aise : doudous, jouets, photos...



Colorie-nous !



L'exigence de la qualité et de la sécurité



Le respect de mon identité et de ma vie privée

>> Mon identité vérifiée pour ma sécurité

Pour assurer ma sécurité et éviter les confusions entre deux patients, **mon identité est vérifiée à chaque étape de ma prise en soin.**

Ainsi,

- La demande d'une pièce d'identité est systématiquement faite lors de mon admission ;
- Une vérification de mon identité est faite également avant de réaliser un acte de soins, un examen ou encore un transport.

>> Mes données personnelles protégées

Lors de mon hospitalisation, des informations me concernant sont recueillies pour assurer ma prise en charge administrative et médicale.

Ces données, traitées de manière informatisée ou sur support papier, restent confidentielles et sont protégées par le secret professionnel.

Qui y a accès ?

Seuls les professionnels de l'établissement en lien avec ma prise en charge y accèdent, selon leurs fonctions (soins, administratif).

Le cadre légal qui régit mes données personnelles

le Règlement Général sur la
Protection des Données (RGPD),
la loi Informatique et Libertés
(n°78-17 du 6 janvier 1978).



Durée de conservation des données

Mes données sont conservées pendant toute la durée de ma prise en charge.

Cette conservation n'excédera pas les durées prescrites par la réglementation en vigueur.



>> Mes droits sur mes données personnelles

J'ai le droit de m'opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement de données nominatives me concernant.

Selon les dispositions légales, le droit d'opposition de la personne ne peut s'exercer que pour autant que le traitement de données nominatives remis en cause ne répond pas à une obligation légale.



Pour toute question relative à la protection des données, je peux contacter par courrier :

M. le délégué à la protection de données
du centre hospitalier de Rouffach
27, rue du 4^e RSM - 68250 Rouffach

Par courriel : droit.acces.donnees@ch-rouffach.fr



Pour toute demande d'exercice de mes droits, je peux contacter par courrier :

Direction du CH de Rouffach
27, rue du 4^e RSM
68250 Rouffach

Par courriel : direction@ch-rouffach.fr

Je dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr)
Commission Nationale Informatique et des Libertés 21, rue Saint-Guillaume
75340 Paris cedex 07



A TOUT MOMENT,

Je peux faire valoir mes droits auprès du responsable du traitement des données.

Ces droits me permettent de :

- Consulter les données me concernant et savoir comment elles sont utilisées,
- Corriger les informations inexactes ou incomplètes,
- M'opposer à certains traitements, notamment à l'utilisation de mes données dans le cadre de recherches,
- Demander l'effacement de mes données (« droit à l'oubli »),
- Limiter temporairement l'utilisation de mes données dans certains cas,
- Récupérer mes données dans un format lisible et transférable (« droit à la portabilité »),
- Recevoir une réponse dans un délai d'un mois à toute demande d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation,
- Être informé en cas de fuite ou de violation de données présentant un risque élevé pour mes droits ou libertés.



Mon avis compte

Une attention particulière est portée à la satisfaction, à l'écoute et à la participation des usagers.

Tout au long de mon séjour, je peux m'exprimer sur la qualité de mon accueil, de ma prise en soin et des conditions de vie dans le service (cf. *articles R.1112-79 à R. 1112-94 du code de la santé publique*).

Mon avis permet à l'établissement d'améliorer ses pratiques.

>> Les dispositifs existants

Un questionnaire de sortie

Un questionnaire m'est remis en début de séjour (cf. p. 23). Je suis invité.e à le remplir au moment de ma sortie et à le remettre aux soignants ou à l'envoyer au service qualité gestion des risques de l'hôpital.

Des boîtes à idées

Admissions, médiathèque, EPSP, cafétéria

Je peux y déposer, sur un simple papier, mes remarques et mes suggestions.

Si je n'ai pas l'autorisation de sortir du service, je mets sous enveloppe mon papier et le remet à l'équipe soignante pour un envoi au service « qualité et gestion des risques ».

Une plateforme nationale pour donner mon avis sur

E-satis est un indicateur national de la satisfaction et de l'expérience patient

Si au moment de mon admission, j'ai indiqué mon adresse mail, je serai invité.e à répondre, quelques jours après ma sortie, à un questionnaire en ligne nommé e-Satis.

Il permet d'évaluer la qualité et la sécurité de ma prise en charge afin d'améliorer les soins.

En moins de 10 minutes et en quelques clics, avec éventuellement l'aide de mon entourage si besoin, je peux donner mon avis sur mon hospitalisation, l'accueil dans l'établissement, ma prise en charge, mon confort, l'organisation de ma sortie et mon retour à domicile

Ma participation est volontaire, anonyme et respecte totalement mes droits, notamment le respect de ma vie privée et la confidentialité de mes données.





Mon avis compte

La personne déléguée par la direction pour recueillir plainte ou réclamation

Je peux m'adresser au cadre de la structure.

Si je préfère, je peux demander à rencontrer ou à écrire directement à la personne déléguée par la direction de l'établissement pour recueillir ma plainte /réclamation.

Direction de la clientèle

Bâtiment administratif - pavillon 27

Téléphone : 03 89 78 70 20

Commission des usagers (CDU)

Elle a pour mission de veiller à ce que mes droits soient respectés et de m'aider si besoin dans mes démarches.

Si je rencontre un problème ou si je ne suis pas satisfait.e de ma prise en soin, je peux adresser ma plainte ou mes réclamations à la CDU. Elle facilite le dialogue avec l'établissement en cas de divergence.

Je peux joindre les membres de la CDU en m'adressant au secrétariat de direction au 03 89 78 70 20 ou en envoyant un mail à commission.usagers@ch-rouffach.fr.

Les médiateurs

Si je rencontre une difficulté pendant mon séjour, je peux demander à rencontrer un médiateur.

Le médiateur médical intervient si ma demande concerne les soins, le comportement d'un professionnel de santé ou encore la qualité des soins.

Le médiateur non médical s'occupe plus particulièrement des situations liées à l'accueil, à l'organisation ou au fonctionnement du service. Leur rôle est de m'écouter et de chercher des solutions à l'amiable. Ils peuvent aussi être saisis par la CDU.

Médiateur médical :

Dr Marc Stritmatter, psychiatre

Suppléante :

Dr Drifa Wirrmann, psychiatre

Médiateur non médical :

Monique Steffan, cadre de santé

Suppléante :

Lucile Cranney Dieudonné, f.f. cadre de pôle

Pour les contacter :

secretariat.direction@ch-rouffach.fr



Déclarer un événement indésirable lié aux soins

>> Qu'est-ce qu'un événement indésirable lié aux soins

Un événement indésirable lié aux soins est un fait inattendu survenu au cours de ma prise en charge, qui a pu ou aurait pu entraîner un dommage pour ma santé.

Il peut s'agir, par exemple, d'un **effet indésirable lié à un médicament, d'une erreur dans l'administration d'un traitement ou d'un incident lié à un acte de soin.**

Ces événements peuvent concerner ma sécurité, mon bien-être ou les conditions dans lesquelles les soins me sont prodigués.

>> Pourquoi signaler un événement indésirable lié aux soins

Déclarer un événement indésirable permet d'améliorer la qualité et la sécurité des soins pour moi-même et pour les autres patients.

Cela contribue à **identifier les causes de l'incident, à corriger les dysfonctionnements et à prévenir leur réapparition.**

Il ne s'agit pas de désigner un responsable, mais de favoriser une démarche collective d'amélioration continue.

>> Comment signaler un événement indésirable lié aux soins

Si je suis témoin ou victime d'un événement indésirable, **je peux en parler à l'équipe qui me suit.**

Je peux également **signaler l'événement indésirable par le portail national dédié.**



Comment effectuer mon signalement

1. Aller sur le portail signalement.social-sante.gouv.fr
2. Cliquer sur le bandeau bleu : **signaler un événement indésirable**
3. Cliquer sur « Vous êtes un particulier »
4. Compléter le questionnaire en choisissant l'onglet relatif à l'événement que vous voulez signaler



La certification de l'établissement

Comme tout établissement sanitaire, le centre hospitalier fait l'objet de visites régulières de la Haute Autorité de Santé (HAS) appelées visites de certification.

Ces visites sont destinées à évaluer la qualité et la sécurité de l'accueil et de la prise en soin des patients.

Le rapport de certification est consultable sur le site de la HAS, sur le site internet de l'établissement et au bureau des admissions.



Les dispositifs de prévention

>> Lutter contre la douleur

Le soulagement de la douleur est une préoccupation du personnel médical et soignant.

En cas de douleur, il est indispensable d'en faire part à l'équipe soignante ou au médecin. Dans chaque unité, il y a un référent douleur qui peut être, aussi, une ressource.

>> Prévenir le risque suicidaire

Je ne reste pas seul·e face à ma souffrance psychique. L'équipe soignante de l'unité est présente pour m'écouter et m'apporter le soutien émotionnel nécessaire.



Je dispose également d'un NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE.

L'appel est gratuit 24h/24 - 7j sur 7.

Un professionnel du soin formé à la prévention du suicide me répondra.

>> Réduire le risque d'infections

À l'hôpital, des gestes simples permettent de **limiter les risques d'infection**.

Les professionnels appliquent des règles d'hygiène strictes, comme le lavage des mains avant et après chaque soin.

Je contribue aussi à cette prévention en me lavant régulièrement les mains, en respectant les consignes données (*port du masque dans certaines situations*) et, en signalant tout signe inhabituel (*fièvre, douleur, rougeur...*).

i

Les autres démarches d'évaluation

L'établissement est également engagé dans d'autres démarches d'évaluation et de reconnaissance par des organismes extérieurs indépendants :

- Démarches de certification ISO pour sa blanchisserie et son service restauration.
- Démarche d'évaluation ISO 26000. L'établissement a par sa vocation, ses missions et ses activités une grande responsabilité envers la société et un devoir d'exemplarité dans ses pratiques. C'est pourquoi, depuis 2012, il s'est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE).



>> Préserver ma santé par l'alimentation

Des questions sur la prise de poids sous psychotrope, sur l'équilibre alimentaire ou encore sur la dénutrition, le diabète, l'obésité... Le médecin nutritionniste peut apporter des réponses personnalisées à mes questions et m'accompagner tout au long de mon hospitalisation.

Pour avoir accès aux consultations individuelles ou aux groupes d'éducation nutritionnelle, je m'adresse à l'équipe soignante qui m'accompagnera dans ces démarches.

>> Accompagner l'arrêt du tabac et des substances addictives

Concernant le tabac, si j'en ressens le besoin, **je peux être accompagné.e pour réduire ou arrêter ma consommation de tabac.**

Des infirmières tabacologues sont à ma disposition pour toute demande de substitution ou de sevrage tabagique.

Je peux m'adresser pour cela au personnel soignant du service ou contacter COTABA, unité de coordination de tabacologie.

Contact : **03 89 78 74 29**
tabacologie@ch-rouffach.fr

>> Soutenir une vie intime, affective et sexuelle (VIAS) respectée

La vie intime, affective et sexuelle fait partie intégrante de la santé et du bien-être de chacun.

Durant mon séjour, je suis respecté(e) dans mon intimité, mes choix et mon orientation.

Si je ressens le besoin d'aborder ces sujets, les professionnels de la structure sont à mon écoute dans un cadre bienveillant, confidentiel et sans jugement.



Conformément à la loi, Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux de l'hôpital, y compris dans les chambres et les espaces communs.

Cette interdiction s'applique à la fois pour des raisons de sécurité, pour des raisons de prévention et de santé publique.



Sécurité incendie

Pour assurer ma protection et celle des installations hospitalières contre l'incendie, les bâtiments et les équipements sont conformes aux normes de sécurité (*portes coupe-feu, détecteurs de fumée, matériel d'extinction...*).

Si un début d'incendie prenait naissance dans le service où je suis accueilli.e, je m'applique à suivre strictement les consignes données par le personnel.

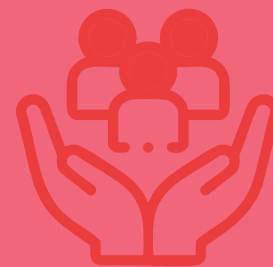
Pour des raisons de sécurité, les TROTTINETTES électriques restent à l'extérieur des bâtiments.

Vidéoprotection

Pour assurer la sécurité des personnes, des biens et des locaux, la structure est équipée d'un système de vidéoprotection. Les caméras sont systématiquement signalées.



Mes engagements et mes droits



Le bien-vivre ensemble

Pendant ma présence à l'hôpital, l'établissement s'engage à respecter mes droits.

En retour, je m'engage à respecter les règles de vie de la structure, le personnel, les autres patients, et à contribuer au bon déroulement de ma prise en soin dans un climat de confiance et de respect mutuel.



Mes engagements au sein de la structure

>> Les interdits

Je n'introduis ni substances illicites, ni l'alcool, ni objet considéré comme dangereux, ni lames de rasoir ou tout autre objet contondant, ni produits inflammables, dans la structure.

>> La nourriture

J'apporte dans la structure uniquement de la nourriture stockée à température ambiante, avec des dates limites de consommation longues (compotes, gâteaux secs...)

>> Le respect du calme et du repos

Je préserve le calme de tous et je limite le bruit que je peux faire afin d'éviter toutes nuisances sonores (volume de radio, téléphone, conversations bruyantes...).

>> L'hygiène

Je veille à suivre les règles élémentaires d'hygiène (propreté corporelle et du linge, lavage des mains...).

>> La courtoisie et le respect des autres patients et du personnel

Je fais preuve de respect envers le personnel, les autres personnes hospitalisées.

Les menaces, violences et injures envers tous les professionnels hospitaliers sont des actes pouvant entraîner des poursuites judiciaires et pénales.

>> Le droit à l'image

Je respecte la vie privée et l'intimité des patients et des professionnels.

Photographier, filmer ou enregistrer une personne (*images, voix*) – **professionnels, patients ou proches** – sans son accord constitue une atteinte à sa vie privée. Cela est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 60 000 euros d'amende.

>> Le respect des locaux et du matériel

Je préserve les locaux, le matériel et le mobilier.

Les frais occasionnés par toute dégradation sont facturés à l'issue de l'hospitalisation.

Mon droit à l'image

Dans le cadre des activités thérapeutiques, des animations ou des ateliers de l'EPSP, des photos peuvent être prises. Je précise mon accord en signant un formulaire de droit à l'image.



Je peux aussi parfaitement refuser de me faire photographier.

Je peux consulter le règlement intérieur de l'établissement auprès de l'équipe soignante.



Mes droits à l'hôpital

>> Mon droit d'accès à mon dossier médical

Un dossier médical, constitué au sein de l'établissement comporte toutes les informations de santé me concernant.

Pour y accéder, je dois en faire la demande auprès de la direction. Ces informations peuvent m'être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que je choisis librement.

> Si je consulte mon dossier sur place, cette consultation est gratuite.

> Si je souhaite obtenir une copie de tout ou d'une partie de ce dossier, des frais peuvent être à ma charge. J'en serai informé.e à la réception de ma demande.

Si je souhaite en savoir plus sur les règles d'accessibilité à mon dossier médical, je peux consulter la fiche informative disponible au service des admissions.

Mon dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de mon dernier séjour ou de ma dernière consultation externe.

>> Baliser mon parcours de soins

Pour préparer au mieux mon parcours de soins, je peux faire certains choix. Cela aide à être mieux accompagné.e et à assurer la prise en compte de mes choix.

Dans le cadre de mon hospitalisation, je suis amené.e à préciser :

La personne à prévenir

Je peux donner le nom d'une personne à prévenir.

C'est la personne que l'hôpital contactera en cas d'urgence ou pour donner des nouvelles si j'y consens.

Je peux changer le nom de cette personne à tout moment, il suffit d'en parler à l'équipe.

La personne de confiance

Pour me soutenir dans mon parcours de soins, je peux choisir une personne en qui j'ai confiance.

Elle peut venir avec moi aux rendez-vous, m'aider à comprendre mes soins et peut intervenir si je ne suis plus en mesure d'exprimer mes choix.

Son nom figure dans mon dossier et je peux en changer à tout moment.

L'équipe l'écoute et tient compte de son avis.

>> cf. modèle en annexe P 27

Mes directives anticipées en fin de vie

Elles expriment mes souhaits concernant ma prise en charge, au cas où je ne serais plus en capacité de les formuler, en concertation avec les professionnels qui m'accompagnent.

Ce document écrit me permet de définir à l'avance, ce que je veux ou ne veux pas, les soins que j'accepte ou que je refuse... Elles peuvent être modifiées ou annulées à tout moment.

>> cf. modèle en annexe P 30

C'est un espace numérique personnel et sécurisé proposé par l'assurance maladie. Il me permet de :

- consulter mes documents médicaux (ordonnances résultats d'exams, comptes-rendus d'hospitalisation...)
- partager certaines informations de santé avec les professionnels qui me suivent
- enregistrer mes traitements en cours, mes allergies, mes antécédents
- accéder à une messagerie sécurisée.

Je suis libre ou non d'activer cet espace et je peux gérer les autorisations d'accès.

J'accède à mon espace santé via :

--> le site www.monespacesante.fr
--> l'application du même nom avec ma carte vitale ou un identifiant France Connect.

Me distraire le temps du séjour



>> La cafétéria Le Tremplin

située au **pavillon 17/5**

Cet espace me permet de passer des moments dans un cadre convivial ouvert à tous.

Je peux m'y rendre seul.e ou avec mes proches, et profiter d'un espace extérieur aménagé.

C'est un lieu où je peux :

- consommer boissons et collations
- acheter des produits alimentaires et d'hygiène.

Des animations y sont proposées régulièrement.



>> Horaires d'ouverture :

du lundi au dimanche de **14h à 17h30**

Le chemin des senteurs

Proche de la cafétéria, je peux me promener sur un chemin agrémenté de plantes aromatiques et de fleurs qui évoluent au fil des saisons.

Je peux également m'en occuper si je le souhaite.



Le parc de l'hôpital

Seul.e ou accompagné.e, je peux profiter du calme et de la quiétude du parc.

Il est entretenu avec soin et créativité par les jardiniers de l'hôpital.



>> La médiathèque

située au **pavillon 36**

J'y trouve :

- **des livres, BD, DVD, revues** (dont une collection en gros caractères) que je peux consulter sur place ou emporter, *sans oublier de les restituer avant ma sortie d'hospitalisation.*
- **des ordinateurs avec accès internet** (sous réserve d'avoir signé la charte d'utilisateur auprès du cadre de votre unité).



>> Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de **13h à 16h**

Contact :

03 89 78 72 79

Me distraire le temps du séjour



>> L'Espace prévention santé publique, situé au pavillon 17/1.

L'EPSP est un lieu dédié à la santé en général. Il est ouvert en semaine et me donne accès à des informations et à un riche programme d'activités (**alimentation, sommeil, bonne compréhension de mon traitement...**).

L'ACCÈS AU DROIT

Une permanence juridique gratuite a lieu également un vendredi sur deux, de 9h à 11h à l'EPSP.

Si j'ai besoin de **conseils juridiques, d'informations sur mes droits ou encore d'être assisté.e dans mes démarches**, je peux prendre rendez-vous auprès de l'EPSP ou de l'équipe soignante (*Dispositif financé par le CDAD et l'ARS*).



point-justice
Haut-Rhin

Ce dispositif est en accès libre et je m'y rends par mes propres moyens.

Il existe également :

Un numéro unique : 3039

Un site : info.gouv.fr/actualite/3039-le-numero-unique-de-laces-au-droit ou en scannant ce QRCode



>> Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de **8h30 à 16h30**

Fermé le mercredi après-midi

Contact et inscription aux activités

03 89 78 72 99 ou santepublique@ch-rouffach.fr



Ressources d'informations complémentaires

INSV : institut national du sommeil et de la vigilance

institut-sommeil-vigilance.org

Réseau Morphée : association financée par l'ARS Ile de France aidant à l'orientation des patients souffrant de troubles du sommeil, ou encore des questionnaires d'évaluation du sommeil.

reseau-morphee.fr

SFRMS : société française de recherche et médecine du sommeil

Référence les réseaux de soins et les associations de patients

sfrms-sommeil.org



Questionnaire de sortie

 ENREGISTREMENT	QUESTIONNAIRE DE SORTIE Unité « veille / sommeil »	Référence : EN-MEAA-45 Version : 1 Date d'application : 01/01/2020 Page : 1/4

Votre avis nous intéresse !

Le centre hospitalier de Rouffach a le souci constant de répondre aux besoins des personnes qu'il soigne. **Faites-nous part de votre ressenti concernant le déroulement de votre hospitalisation dans l'unité « veille / sommeil ».**

Une fois rempli, merci de déposer ce questionnaire dans la « boîte à suggestion » située au service des admissions ou bien à un membre du personnel de l'unité de soins. Vous pouvez également l'envoyer par courrier au service qualité et gestion des risques du centre hospitalier – 27 rue du 4^{ème} RSM – BP 29 – 68250 ROUFFACH.

Partie réservée à l'établissement N° questionnaire : Saisie ☐
 Le patient ne souhaite pas remplir le questionnaire ☐

Votre nom et prénom (facultatif) :

Durée de votre séjour : 1 nuit ☐ 2 nuits ☐ 3 nuits ☐

Date de remplissage du questionnaire : / /

ACCUEIL

Etes-vous satisfait(e) :	 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant
De l'accueil qui vous a été réservé au bureau des admissions	☐	☐	☐	☐
De l'accueil qui vous a été réservé dans l'unité « veille / sommeil »	☐	☐	☐	☐
De la qualité des informations données par les personnes qui ont réalisé l'accueil	☐	☐	☐	☐

	 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant
Quelle est votre satisfaction globale concernant l'accueil	☐	☐	☐	☐

Commentaire(s) :

LA PRISE EN CHARGE

Etes-vous satisfait(e) :	 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant	Non concerné
De l'identification du personnel	☐	☐	☐	☐	
Du respect de votre intimité et de votre dignité	☐	☐	☐	☐	
Du respect de la confidentialité	☐	☐	☐	☐	

Questionnaire de sortie

 ENREGISTREMENT	QUESTIONNAIRE DE SORTIE Unité « veille / sommeil »	Référence : EN-MEAA-45 Version : 1 Date d'application : 01/01/2020 Page : 2/4

Etes-vous satisfait(e) :	 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant	Non concerné(e)
De la prise en charge de votre douleur	☐	☐	☐	☐	☐
De l'organisation des visites des médecins	☐	☐	☐	☐	
De la qualité des relations avec les médecins	☐	☐	☐	☐	
De la qualité des relations avec l'équipe paramédicale (écoute disponibilité...)	☐	☐	☐	☐	
De l'atmosphère générale du service (calme, sécurité...)	☐	☐	☐	☐	

	 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant
Quelle est votre satisfaction globale concernant votre prise en charge dans l'unité « veille / sommeil »	☐	☐	☐	☐

Commentaire(s) :

L'INFORMATION

Etes-vous satisfait(e) des informations données par le médecin sur :	 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant
Votre état de santé	☐	☐	☐	☐
Votre traitement	☐	☐	☐	☐
Les examens d'explorations du sommeil	☐	☐	☐	☐

Etes-vous satisfait(e) :	 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant
Des informations fournies par le médecin	☐	☐	☐	☐
La prise en compte de votre avis	☐	☐	☐	☐

	 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant
Quelle est votre satisfaction globale concernant les informations reçues	☐	☐	☐	☐

Commentaire(s) :

Questionnaire de sortie

	QUESTIONNAIRE DE SORTIE Unité « veille / sommeil »	Référence : EN-MEAA-45
		Version : 1 Date d'application : 01/01/2020 Page : 3/4
ENREGISTREMENT		

LA SORTIE

Etes-vous satisfait(e) :	 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant	Non concerné(e)
De la qualité des informations et/ou conseils donnés en vue de votre sortie	☐	☐	☐	☐	
De la qualité des réponses apportées à vos craintes (si vous en avez)	☐	☐	☐	☐	☐
De l'horaire de votre sortie	☐	☐	☐	☐	
De votre accompagnement dans la préparation de votre sortie	☐	☐	☐	☐	
Des formalités de sortie (document administratifs-médicaux-prescription de transport)	☐	☐	☐	☐	
Des documents remis pour votre médecin traitant	☐	☐	☐	☐	
Des informations concernant le suivi des résultats d'hospitalisation (modalité de prise de rendez-vous pour la consultation et le suivi PPC si vous êtes concerné)	☐	☐	☐	☐	

	 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant
Quelle est votre satisfaction globale concernant votre sortie	☐	☐	☐	☐

Commentaire(s) :

LES PRESTATIONS HOTELIERES

Etes-vous satisfait(e) :	 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant
Du confort de votre chambre	☐	☐	☐	☐
De la propreté de la chambre	☐	☐	☐	☐
De la qualité de la literie	☐	☐	☐	☐
De la propreté du linge	☐	☐	☐	☐
De la qualité gustative des repas	☐	☐	☐	☐
De la quantité servie des repas	☐	☐	☐	☐
De la présentation des plateaux repas	☐	☐	☐	☐
Des modalités de visite	☐	☐	☐	☐

Questionnaire de sortie

 ENREGISTREMENT	QUESTIONNAIRE DE SORTIE Unité « veille / sommeil »	Référence : EN-MEAA-45 Version : 1 Date d'application : 01/01/2020 Page : 4/4

	 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant
Quelle est votre satisfaction globale concernant les prestations hôtelières	☐	☐	☐	☐

Commentaire(s) :

IMPRESSION GENERALE

Dans l'ensemble, comment estimez-vous votre séjour à l'unité « veille / sommeil » ?

 Très satisfaisant	 Satisfaisant	 Peu satisfaisant	 Pas du tout satisfaisant
☐	☐	☐	☐

REMARQUES – PROPOSITIONS

.....

.....

.....

.....

Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire.

Le formulaire pour désigner ma personne de confiance (Formulaire HAS-version 9)

Formulaire de désignation de la personne de confiance

(au sens de l'article L.1111-6 du Code de santé publique)

Je soussigné(e) nom, prénoms, date et lieu de naissance

nomme la personne de confiance suivante

Nom, prénoms : _____

Adresse : _____

Téléphone privé : _____ professionnel : _____ portable : _____

E-mail : _____

➔ Je lui ai fait part de mes directives anticipées ou de mes volontés si un jour je ne suis plus en état de m'exprimer : oui ☐ non ☐

➔ Elle possède un exemplaire de mes directives anticipées : oui ☐ non ☐

Fait à : _____ le : _____

Signature

Signature de la personne de confiance



Charte de l'enfant hospitalisé



L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.



Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.



On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.



Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.



On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.



Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.



L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.



L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.



L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.



L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

Charte de la personne hospitalisée



Charte de la personne hospitalisée

Circulaire N°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées

Principes généraux ⁽¹⁾

1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

(1) Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site internet : www.sante.gouv.fr. Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Le formulaire pour rédiger mes directives anticipées en fin de vie

FORMULAIRE DE DIRECTIVES ANTICIPEES

Je rédige ces directives anticipées au cas où je ne serais plus en mesure d'exprimer mes souhaits et ma volonté sur ce qui est important à mes yeux, du fait d'une maladie grave ou au moment de la fin de ma vie.

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Formulaire conservé chez moi : oui ☐ non ☐ si oui, à tel endroit :

Remis à :

- ma personne de confiance (nom, prénom):
- autre personne :

Nom :	Prénom :	Qualité : (médecin, famille, ami,...)	Adresse :	Téléphone :

CE QUE VOUS VIVEZ :

Ce qui est important pour moi, pour ma vie, ce qui a de la valeur pour moi (convictions religieuses...) :

Ce que je redoute plus que tout (souffrance, rejet, solitude, handicap...) :

Je souhaite préciser ce qu'il me paraît important de faire connaître concernant ma situation actuelle (mon histoire médicale, mon état de santé actuel, ma situation familiale et sociale...) :

VOS DIRECTIVES, CE QUE VOUS SOUHAITEZ :

1- Voulez-vous vous exprimer concernant **les traitements** et/ou les **situations** de maintien artificiel de la vie. (exemple: perte de communication définitive avec mes proches...)

2- Souhaitez-vous que soient mis en œuvre ou non des actes ou des traitements dont **le seul effet est de prolonger la vie artificiellement** :
(exemple: tube pour respirer, ou assistance respiratoire, interventions médicales ou chirurgicales...)

3- Envisagez-vous la fin de votre vie à votre domicile ou en secteur hospitalier ?

4- Avez-vous échangé avec votre famille / entourage sur ce sujet ?

MES AUTRES DIRECTIVES :

Mes autres souhaits (exemple: accompagnement de ma famille, lieu où je souhaite finir ma vie,...)

Fait à : le :

Directives anticipées modifiées le : Signature :

Etant dans l'incapacité physique d'écrire seul(e) mes directives anticipées :

Témoin 1 : Je soussigné(e),, agissant en qualité de que les directives anticipées décrites ci-avant sont bien l'expression de la volonté libre et éclairée de :

Fait à : Le : Signature :

Témoin 2 : Je soussigné(e),, agissant en qualité de que les directives anticipées décrites ci-avant sont bien l'expression de la volonté libre et éclairée de :

Fait à : Le : Signature :

La qualité, on l'affiche ! 2026

Certification HAS

Date de la dernière certification : 15/06/2022



Le patient



Les équipes
de soins



L'établissement



Labélisation RSE

(Responsabilité sociétale d'établissement)

En intégrant les enjeux du développement durable dans ses pratiques, l'établissement a obtenu la note de **619/1000**



SATISFACTION DES USAGERS

Suite à leur séjour dans notre établissement, les patients ont donné leur opinion sur leur hospitalisation

Psychiatrie

Questionnaire
de sortie
2025



des patients satisfaits

Enquête
e-Satis
2025

(chiffres non publiés
à ce jour)

Unité veille/sommeil (MCO)

Questionnaire
de sortie
2025



des patients satisfaits

Enquête
e-Satis
2025



Appréciation globale
des patients
80/100 → Stable



69,4%
des patients
recommanderaient
cet établissement

QUALITE et SECURITE

Psychiatrie



Prise en charge
de la douleur
38/100 → Stable
(Source : IQSS dossiers 2024)



Evaluation cardio-vasculaire
et métabolique
(patients adultes)
79/100 → Stable
(Source : IQSS dossiers 2023)



Repérage et aide
à l'arrêt des addictions
(patients adultes)
55/100 → en progrès
(Source : IQSS dossiers 2023)



Qualité de la lettre
de liaison à la sortie
79/100 → en progrès
(Source : IQSS dossiers 2024)

Psychiatrie ambulatoire



Repérage et aide
à l'arrêt des addictions
(patients adultes)
12/100 → Stable
(Source : IQSS dossiers 2024)



Vigilance sur l'état
cardio-vasculaire
et métabolique
(patients adultes)
18/100 → Stable
(Source : IQSS dossiers 2024)

Unité veille/sommeil (MCO)



Prise en charge
de la douleur
92/100 → Stable
(Source : IQSS dossiers 2024)



Qualité de la lettre
de liaison à la sortie
99/100 → Stable
(Source : IQSS dossiers 2024)

Prévention des infections associées aux soins



Consommation de solution
hydro-alcoolique (SHA)
85/100 → Stable
(Source : IQSS dossiers 2024)

L'ensemble des indicateurs nationaux
et les résultats de la certification HAS
sont disponibles sur le site **Qualiscope**



CHARTE DE LA LAÏCITÉ DANS LES SERVICES PUBLICS

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure **l'égalité devant la loi de tous les citoyens** sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile.

La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 1905.

Pour assurer cette conciliation entre liberté de conscience de chacun et égalité de tous, la laïcité s'impose à l'ensemble des services publics, quel que soit leur mode de gestion.

LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

Toute discrimination dans l'accès aux emplois publics et le déroulement de carrière des agents **est interdite**.

Tout agent public a un devoir de stricte neutralité dans l'exercice de ses fonctions.

Tout agent du service public incarne les valeurs de ce dernier et est tenu de se montrer **exemplaire** dans l'exercice de ses fonctions. Il doit **traiter également tous les usagers et respecter leur liberté de conscience**.

Le principe de laïcité lui interdit de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions, quelles qu'elles soient. Ne pas respecter cette règle constitue un manquement

à ses obligations pouvant donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires.

La liberté de conscience est garantie aux agents publics. S'ils peuvent bénéficier d'autorisations d'absence pour participer à une fête religieuse, c'est à la condition qu'elles soient compatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service. **Il appartient au chef de service de faire respecter les principes de neutralité et de laïcité par les agents sur lesquels il a autorité.**

Les mêmes obligations s'appliquent aux salariés de droit privé lorsqu'ils participent à une mission de service public.

LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

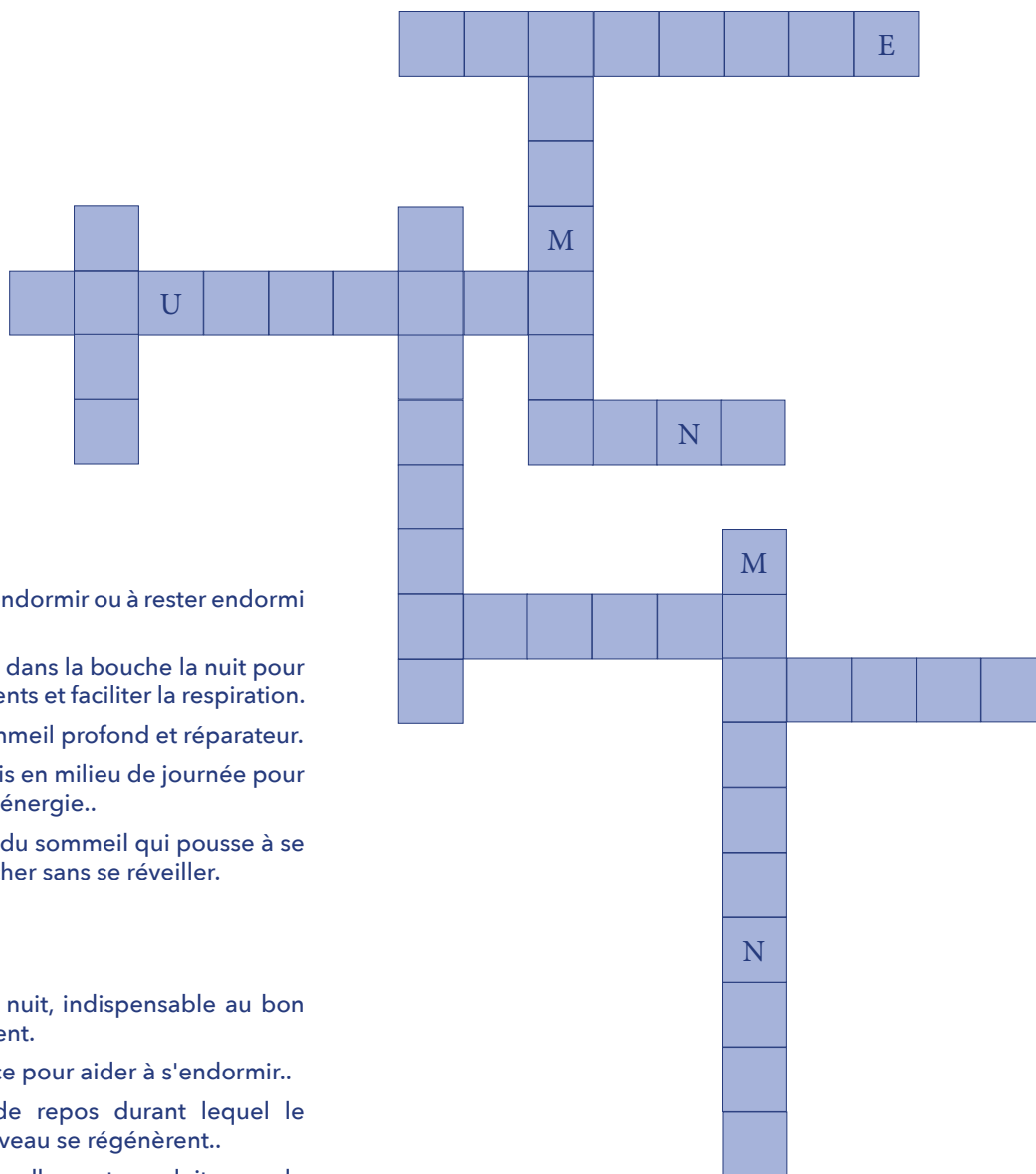
Tous les usagers sont égaux devant le service public. Ils ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène. **Les usagers doivent s'abstenir de toute forme de prosélytisme.**

Le principe de laïcité **interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes** régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers.

A ce titre, ils ne peuvent récuser un agent public ou d'autres usagers, ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public en se fondant sur des considérations religieuses. Dans les cas les plus graves, des sanctions pénales peuvent être appliquées.

Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, les usagers doivent se conformer aux obligations qui en découlent.

Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux, hospitaliers ou pénitentiaires **ont droit au respect de leurs croyances** et d'exercer leur culte, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.



HORIZONTAL

Difficultés à s'endormir ou à rester endormi toute la nuit.

Appareil porté dans la bouche la nuit pour protéger les dents et faciliter la respiration.

Qualité de sommeil profond et réparateur.

Court repos pris en milieu de journée pour récupérer de l'énergie..

Fin de trouble du sommeil qui pousse à se lever et à marcher sans se réveiller.

VERTICAL

Couleur de la nuit, indispensable au bon endormissement.

Chanson douce pour aider à s'endormir..

État naturel de repos durant lequel le corps et le cerveau se régénèrent..

Hormone naturellement produite par le cerveau qui donne le signal du sommeil.

SOLUTION :

Horizontal : GOUTTÈRE - SIESTE - NOIR - LENT - SOMMEIL / Vertical : INSOMNIE - BERCEUSE - MÉLATONINE - SOMNAMBULISME

Agissons ensemble pour la santé mentale



Centre hospitalier de Rouffach
www.ch-rouffach.fr



Malgré toutes les informations qu'il contient, ce livret ne remplace pas les échanges que je peux avoir avec les professionnels : l'équipe est disponible pour répondre à mes questions, dans la mesure du possible, et pour m'accompagner dans le cadre de mon parcours de soins.